

sont considérables. Chaque fois que la porte s'ouvre, le système de chauffage se déclenche et les frais augmentent.

J'ai vu, dans ma ville natale, une des plus grandes escroqueries qui aient jamais été perpétrées à propos d'essence. La société distributrice qui appartenait à un dénommé Flemming, je crois, avait racheté, au cours des ans, toutes les stations de la région qui achetaient des produits de la Shell Oil Company. Elle avait pu reprendre les baux, emprunter le montant des hypothèques et le reste. Lorsque la British Petroleum s'est présentée, la société lui a vendu le tout et a réalisé un bénéfice de 1 million de dollars.

On a construit trois nouvelles stations-service à New Liskeard, même si la ville ne pouvait en faire survivre que deux à l'origine. Point n'est besoin de dire que les trois stations-service ont périéclité. De fait, une d'entre elles loge maintenant des bureaux du gouvernement ontarien. On n'a jamais réussi à la louer comme station-service. La municipalité doit assumer une part du blâme pour ce qui est arrivé. Elle voulait avoir les impôts commerciaux de trois nouvelles entreprises même si cela devait entraîner la faillite des autres entreprises. C'était une grave injustice envers ceux qui exploitaient déjà des stations-service dans le village. L'exploitation d'une telle entreprise comporte toujours bien des risques.

Comme il y a, dans le prix de l'essence, un écart allant jusqu'à 16c. le gallon entre les collectivités du Nord et Toronto, il est assez évident que les sociétés d'essence adoptent des pratiques restrictives du commerce. Cette affirmation est renforcée quand on se rend compte que les entreprises de camionnage paient environ 18c. le gallon de moins, pour leur essence, que les stations-service elles-mêmes paient à leurs distributeurs. Cela montre qu'on devrait faire enquête dans toute l'industrie, et non pas seulement quant à certaines stations-service.

Il est injuste pour les stations-service de demander aux automobilistes, dans le Nord de l'Ontario, jusqu'à 68c. le gallon pour une essence à faible teneur d'octane. Les services de la consommation du ministère devraient étudier toute la question. Ils devraient préparer une mesure législative pour protéger nos automobilistes contre les pratiques injustes des sociétés pétrolières, de ces pratiques injustes qui jouent surtout au détriment des automobilistes du Nord.

**M. Orlikow:** J'ai deux questions à poser; j'espère que le solliciteur général répondra à la première, et que le ministre de la Défense nationale, qui est absent, répondra à l'autre

[M. Peters.]

plus tard. Elles sont toutes deux importantes. Ma première question a été posée à plusieurs reprises par le député de Skeena et celui de Prince-Albert, ainsi que moi-même. Le premier ministre a promis qu'un membre du Cabinet ferait une déclaration de principe à propos d'une cause dont la Cour Suprême a été saisie, celle de M. Terence Whitfield. Cet homme, qui travaillait dans le Grand Nord, a été mis à pied par la Canadian Marconi Company sous prétexte que, en violation d'une clause de son contrat de travail, il courtisait une jeune Esquimaude. Il me semble, à l'instar du député de Prince-Albert, qu'une clause de ce genre dans un contrat de travail va à l'encontre des principes des droits de l'homme et des droits civils ratifiés par l'ONU et qui jouira, je l'espère, de l'appui du Canada.

Pareille clause est contraire à l'esprit des lois adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux à propos des justes méthodes d'emploi et des pratiques équitables en matière de logement. Elle va contre l'esprit de la Charte des droits de l'homme présentée par l'ancien gouvernement. Le ministre fera peut-être une déclaration aujourd'hui sur la question.

J'espère aussi que le ministre de la Défense nationale, qui est absent, prendra note de la question que je vais lui poser et qu'il fera une déclaration le plus tôt possible. J'ai su que le ministre de la Défense nationale a écrit à certains premiers ministres provinciaux, ou peut-être à tous, pour leur apprendre qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril de cette année, les avions du Strategic Air Command des États-Unis vont survoler le Canada au cours de leurs manœuvres, et que ces vols vont se poursuivre pendant six mois. Si je soulève cette question, c'est que nous nous souvenons tous, je pense, de l'avion américain porteur de bombes à hydrogène qui s'est écrasé au Groenland. Les Canadiens ont le droit de savoir si les avions américains qui survoleront le Canada seront porteurs de bombes nucléaires. Si oui, le gouvernement canadien a-t-il approuvé ces vols?

**M. le vice-président adjoint:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Orlikow:** Monsieur le président...

**L'hon. M. Pennell:** Monsieur le président, je ne veux pas retarder la séance mais on a accepté hier soir d'entendre une déclaration, au nom du ministre de la Justice, sur l'affaire Whitfield.

Je veux répondre tout d'abord au député de Skeena qui avait demandé le 11 mars si le gouvernement allait présenter une mesure